

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

**Bau milhou esta soul
que mau acoumpagnat**

*Il vaut mieux être seul que
mal accompagné.*



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 69
AUTOMNE 2012

Billet d'humeur

L'été s'achève, l'automne est bientôt là. J'aurais voulu commencer ce billet en rappelant les manifestations qui nous attendent mais la présidente du foyer s'en charge ! Par contre, je souhaite que Saint-Mont continue à être la commune du « bien vivre ». Pour y arriver, il nous faut plus de discipline citoyenne. Cette fois-ci ce sont les containers poubelles qui provoquent mon humeur du moment. Que de nombreuses fois il nous faut placer les bouteilles dans le container verre, les cartons dans les bacs jaunes, défaire les objets recyclables dans ces mêmes bacs de leur sac plastique ! Il n'y a pas de bras automatiques pour le faire, ni même des employés du SICTOM. Il y a simplement des citoyens saint-montais qui n'acceptent pas que l'on fasse n'importe quoi des déchets ! Le règlement municipal va bientôt être en vigueur et faut-il en arriver à de la répression (jusqu'à 350 € d'amende de prévu) pour que les gens comprennent l'importance de ces gestes citoyens ! S'il y a des bacs, c'est pour que les déchets soient placés à l'intérieur et non devant ou à côté ! Allez encore un effort pour le bien de tous. Bonne lecture !

Michel PETIT



Souvenir de fête à Saint Mont

**N'oubliez pas d'acheter
votre carte du Foyer
(10€ par an et par famille)**

**auprès de Bernadette BOUEILH
(dépôt journaux et gaz)**

**pour continuer à recevoir le Petit
Saint Montais**

Au sommaire

– Nouvelles de A à Z	page	2
– Album photos	pages	3 à 6
– La Vie du Village	pages	7
– Conseil Municipal	pages	8 à 15
– Infos	pages	16

La vie du village

Nouvelles en bref de A à Z

Assm : Actions Sociales de Saint Mont : Les vacances se terminent aussi pour cette association. Vous pouvez venir demander un conseil ou une aide tous les lundi matin de 10h à 12h à la maison des associations.

Catastrophe naturelle: Une demande de reconnaissance de la commune pour catastrophe naturelle (retrait des argiles) est en cours. Prenez des photos des fentes de votre maison et avertissez la secrétaire de mairie (05 62 69 62 67)

Conseil municipal : Les prochains conseils municipaux auront lieu : mercredi 12 septembre mercredi 3 octobre et mercredi 7 novembre 2012

Enquête publique : Le rapport du commissaire enquêteur sur l'installation d'une gravière à Saint-Mont / Saint-Germé est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Joyeux compagnons : Rappel de quelques dates :
Transhumance : Elle passe à Saint-Mont le **13 septembre**. S'il fait beau un repas vous est proposé aux Communaux (7 €) en cas de pluie, rendez vous au foyer.

Théâtre :

Soirée théâtre organisée par les Joyeux Compagnons : le **29 septembre** avec la compagnie les «Victambules» qui nous présenteront la pièce "DON QUIBIO"

Loto annuel : le **28 octobre**. Le club compte sur votre générosité pour lui donner des lots. Tel : 05 62 69 69 85.

Les Joyeux Compagnons vous invitent d'ores et déjà à retenir ces dates.

Patrimoine : La commission tourisme de la mairie de Saint-Mont organise lors des journées du patrimoine (15 et 16 septembre) un concert, en l'église, le samedi 15 septembre à 21h00 en hommage à Jean Ferrat. Cet hommage sera rendu par la «ROUQUIQUINANTE» accompagnée au piano par David Meignan (prix d'entrée 10 €). Un pot de l'amitié sera servi à l'issue du spectacle. Renseignements auprès de la responsable de la commission TOURISME Marie-Claude Duvignau au 05 62 69 69 85

Pêche : N'oubliez pas de vous inscrire le repas de fin d'année aura lieu le **3 novembre** au foyer. Inscription auprès de Bernadette Boueilh, Serge Boueilh, Robert Duvignau.

Remerciements : Nous avons reçu un courrier de la Fédération des APAJH, gérant le complexe des Charmettes, nous remerciant et tout particulièrement Jean-Pierre Jégun pour la mise à disposition de la structure gonflable lors de leur fête.

La fête du village en photos



Le 13 juillet 2012



Concours de pêche

Le concours de pêche organisé par les pêcheurs de Saint Mont a connu un vif succès. 71 pêcheurs (dames et hommes) ont participé au concours. Et à midi nous nous sommes retrouvés autour, d'abord d'un apéritif et ensuite d'un repas concocté par les épouses des pêcheurs et il a été très apprécié grâce à sa qualité.



Intervillage St Germé vs St Mont

Certes, ce fut juste mais Saint-Mont l'a emporté contre Saint-Germé à Saint-Germé par 11 points contre 10 points. Nos jeunes et nos moins jeunes n'ont pas démerité, même face aux vaches ! Merci aux coachs de Saint-mont, Titou et Coco, dignes successeurs de leur père.



Fête du Cos 2012

Cette année encore la fête du quartier du Cos a rencontré le succès escompté. De nombreux convives sont venus partager ce moment, malgré un temps fragile, dès l'après midi pour la pétanque, le foot, la remontée fantastique, puis pour les quilles et ensuite la soirée.

Une chorégraphie rythmée, les tirs à la corde ont été les moments forts durant le repas que nos très chers cuisiniers et cuisinières avaient concocté.

Une soirée qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance, grâce à tous les bénévoles mais également à tous les participants.

C'est avec des gens exceptionnels qu'on fait des soirées extraordinaires.

Un grand merci à tous !!!!! Et à l'année prochaine...

Fabrice Courtade



La Vie du Village



La famille Labruffe s'est agrandie.
Hugo est né le 3 août 2012, il pesait 4,3kg.

Il a déjà le sourire aux lèvres, signature de la famille.

Le Petit Saint Montais présente à Christine et Thierry, les heureux parents, toutes ses félicitations, sans oublier, bien sûr, la Maman de Christine, et sa famille, ainsi que Jean-Louis, Ginette, Tata Isabelle et l'ensemble de la famille.



Sylviane de Sampigny est à nouveau grand-mère.

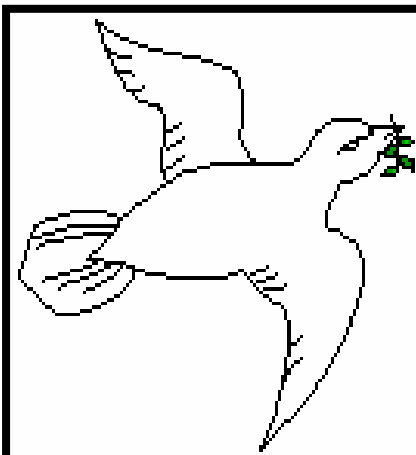
Un petit Joseph est né le 22 février dernier.



Le Petit Saint Montais félicite tout particulièrement sa Maman Violaine et son Papa Serge de Sampigny ainsi que les familles respectives.

Julien DARRIMAJOU et Maéva VALDES se sont installés à Saint-Mont au quartier du Bouillet. Et d'ores et déjà ce ne sont pas deux saint-montais de plus mais quatre saint-montais puisque Djilan et Saïly sont venus montrer leur frimousse cet été. Félicitations

aux parents, Julien et Maéva, et à leurs familles, notamment la famille ROULT.



Madame Irène Collini s'est éteinte au mois de juin 2012.

Nous avons été nombreux, de Saint-Mont, à l'accompagner à sa dernière demeure à St Germé le 20 juin dernier.

Nous présentons à Patrick, Alain, Véronique et Cédric Harduya, ses petits-enfants, nos plus sincères condoléances.

Nous n'oublions pas Enzo, un de ses arrière-petit-fils et bien sûr Nathalie, ainsi que toute la famille de Madame Collini.

La Vie du Village

Le Club des Joyeux Compagnons de Saint Mont communique

Couvertures

Cette année vingt six couvertures ont été confectionnées pour les malades de Lourdes. Ce sont de jolis ouvrages qui sont réalisés. Ce sont des carrés qui sont faits plus ou moins grands avec divers points, mousse, jersey et pour les plus expertes le point de riz, ils sont assemblés et terminés au crochet. Merci à toutes ces petites mains bien précieuses. Marguerite, Josette, Eliane et Bernadette les ont remis lors du pèlerinage à Lourdes du 19 août. Les agents hospitaliers de Lourdes remercient très sincèrement toutes ces personnes qui participent activement à une bonne œuvre.

Gymnastique

La gym à Saint Mont, un moment de détente, tous les jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 (sauf vacances). Les cours sont assurés par Thierry, un professeur agréé, qui nous fait bien partager sa passion et avec beaucoup de gentillesse. En 2011/2012 une trentaine de personnes participaient à ces cours. Les cours reprennent le jeudi 20 septembre 2012.

Si vous souhaitez nous rejoindre contactez Marie Claude Duvignau 05 62 69 69 85

Théâtre

Une soirée théâtre est prévue le samedi 29 Septembre à 20 h 30. Elle sera animée par la troupe des Victambules de Vic Bigorre. Une soirée à ne pas manquer. Entrée 5 €, gâteaux et buvette gratuit.

Atelier Couture le mardi après midi

Le mardi l'atelier couture est ouvert de 14 h 30 à 16 h 30. Chantal Bornert donne des cours de dentelle. Mais vous pouvez venir soit coudre, tricoter ou simplement passer un moment.

La reprise de l'atelier est le mardi 11 septembre.

Dernières infos

Merci à Christine et Sébastien Faure. Lors de leur dernière fête familiale, ils ont récolté 180 € et les ont offerts aux Actions Sociales de Saint Mont.

.....

L'association **Le Relais** est présente à Saint-Mont. Elle aide à la réinsertion de personnes dans le monde du travail. Pour cela, elle dépose dans les villages un container pour linge de maison, vêtements, chaussures, maroquinerie ... Vous trouverez ce container sur la place de la maison des associations. Merci de déposer

vos vêtements, votre linge, vos chaussures (liées par paire) dans des poches en plastique pour les protéger.

Gaz de Schiste (suite)...

Conséquences inattendues !!!

Aux États Unis, la sécheresse qui sévit dans plus de la moitié du pays a compliqué l'exploitation du gaz de schiste.

Les sociétés de forage recherchent désespérément les milliers de mètres cube d'eau (plus de 20 000 m³ par forage) nécessaires à la fracturation de la roche.

Ce qui les oppose aux fermiers qui essaient de conserver leurs précieuses ressources hydrauliques. Une situation qui créent des tensions.

Au Colorado, les agriculteurs ont été devancés par les sociétés de forage lors des ventes aux enchères des ressources hydrauliques, une pratique courante aux États-unis.

En Inde, les vaches du Rajasthan ont du souci à se faire.

Les compagnies pétrolières texanes se sont mises à consommer une légumineuse pour la rajouter au m³ d'eau injectés dans le sol. Le haricot de Guar, qui pousse dans les régions semi désertiques, servait jusque là à l'alimentation du bétail.

Depuis 2010, suite à cette demande hors normes, le cours

du haricot a été multiplié par 10 avec comme conséquences collatérales que ceux qui s'en servaient pour le bétail ne peuvent plus l'acheter, car elle est devenue trop chère et que cette culture que pratiquait surtout une caste pauvre est accaparée par les riches propriétaires.

Si la chimie ne trouve pas rapidement une molécule de synthèse pour remplacer ce haricot, il risque de se passer le même problème que pour l'huile de palme : les agriculteurs abandonnent les cultures traditionnelles, qui les nourrissent et les font vivre, pour cultiver du haricot de Guar, afin d'approvisionner l'industrie du gaz de schiste.

Ce qui peut provoquer un manque énorme pour les populations les plus fragiles, jusqu'au risque de famine.

Comme quoi la théorie imagée du papillon, qui est le mouvement de l'aile d'un papillon dans une région du monde peut provoquer un séisme à l'autre bout, est encore et toujours valable.

Régine Chapel

En direct du conseil municipal

Mardi 12 juin 2012

L'an deux mil douze et le douze juin à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance.

Ghislaine DAMBLAT, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

Jacotte FEUGERE est excusée et a donné un pouvoir de vote.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
Nombre de membres en exercice	: 10
Nombre de membres présents	: 10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 10
Nombre de voix pour	: 10
Nombre de voix contre	: 00

Modification du devis du projet de centrale solaire

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	01

.Le Maire rappelle la délibération 2012/001 du 4 janvier 2012 attribuant le marché d'installation des cellules photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux à l'entreprise GENSUN.

La demande de déclaration préalable de travaux avait été refusée par l'architecte des Bâtiments de France puisque les cellules à installer étaient de couleur bleutée, comme toutes les cellules photovoltaïques du marché.

Monsieur le Maire avait signifié à l'entreprise que ce projet ne pouvait aboutir en l'état et l'entreprise avait proposé de remplacer les cellules photovoltaïques dudit projet par des cellules photovoltaïques adaptées aux environnements historiques puisqu'elles sont de couleur rouge brique. Le nouveau devis avait été présenté et le surcoût engendré est de 5.116 € hors taxe. Une nouvelle déclaration préalable de travaux a été déposée et cette fois-ci accordée sous le numéro DP 032 398 12 N 2005 du 3 mai 2012.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le

nouveau devis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité ;

- approuve la modification du devis initial du 8 novembre 2011 (36.665 €HT) par le devis présenté le 25 avril 2012 (41.780 €HT), ce qui représente un surcoût de 5.116 €HT,

- autorise monsieur le maire à recouvrer cette dépense et à signer tous documents concernant le projet d'installation des cellules photovoltaïques.

Enquête publique sur la modification, le déplacement et la création d'ouvrages sur le lit majeur de l'Adour

M. le Maire présente le dossier soumis à l'enquête publique du 30 mai 2012 au 2 juillet 2012, dossier présenté par l'Institution ADOUR concernant la modification, la création et le déplacement d'ouvrages sur le lit majeur de l'Adour. Il propose une étude approfondie des travaux qui concernent la commune de Saint-Mont. Il présente les tertres qui délimiteront l'espace de divagation en amont du pont de Saint-Mont, puis l'ouvrage destiné à protéger l'entreprise PLAIMONT et sa zone d'activités, et enfin le tertre qui longera l'Adour jusqu'à la limite de la commune de Corneillan.

Il note la participation de l'Institution Adour dans la conception ou la réalisation de ces ouvrages mais s'interroge sur l'entretien desdits ouvrages par la commune, ces derniers étant sur des terrains privés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité ;

⇒ approuve le projet présenté par l'Institution Adour sur la création, modification et déplacement d'ouvrages sur le lit majeur de l'Adour,

⇒ refuse la participation de la commune à la surveillance (aucun employé communal n'est compétent pour assurer ladite surveillance) et à l'entretien des tertres (le budget de la commune ne peut supporter une telle dépense et de plus ces tertres sont sur des terrains privés)

⇒ autorise monsieur le maire à inscrire ces remarques dans le registre d'enquête publique ouvert à cet effet et à rencontrer le commissaire enquêteur à Riscle pour lui signifier cette décision.

Enquête publique sur l'installation d'une gravière sur les communes de Saint-Mont et Saint-Germé (GAMA)

Le maire présente aux conseillers le dossier soumis à l'enquête publique concernant l'exploitation d'une gravière sur les communes de

En direct du conseil municipal (suite)

Saint-mont et Saint-Germé. Cette dernière est ouverte du 12 juin au 12 juillet 2012 et le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture. Le maire rappelle que la présence du commissaire enquêteur n'est pas indispensable et que les remarques peuvent être adressées à la secrétaire de mairie qui les enregistrera et les transmettra. De plus, le siège social de cette gravière est à Saint-Germé et donc la présence du commissaire enquêteur est plus importante dans cette commune.

Le maire annonce que la direction de l'environnement de Midi-Pyrénées a rendu son avis ; ce dernier est joint au dossier. Globalement, après lecture, cet organisme juge globalement satisfaisante les mesures prises. Toutefois, il précise qu'aucune délibération ne sera prise aujourd'hui pour se laisser le temps de l'étude et que cette dernière sera prise lors du prochain conseil municipal, début juillet.

Enquête publique pour l'acquisition des parcelles concernant la voie de l'Eglise (déclaration d'utilité publique)

Le maire rappelle le contexte de cette voie qui est privée dans sa partie inférieure. Elle fut percée dans les années 1950 pour permettre aux camions d'accéder à l'église alors en réparation..Elle traverse donc deux parcelles : une appartenant à une personne qui a accepté de la céder à la commune, une à une autre personne qui refuse de la céder. C'est donc une enquête qui va se dérouler du 22 juin au 6 juillet 2012 afin d'obtenir une déclaration d'utilité publique et l'acquisition de ces 6 m² par expropriation.

Communauté de communes

Convention de mise à disposition de service de personnel technique

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'employé communal effectue des travaux de voirie (fauchage des bas-côtés, réfection succincte de chaussée ...) et des travaux d'entretien pour l'école (petites réparations, entretien de la cour de récréation ...).

Ces deux compétences (voirie et école) sont exercées par la communauté de communes des monts et vallées de l'Adour et ces travaux ne peuvent s'effectuer que dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service. Monsieur le Maire stipule que le temps estimé est de 140 heures annuelles mais que cette estimation est trop faible au regard des travaux effectués.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité ; autorise monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service pour les travaux au sein de la C.C.M.V.A. pour une durée d'une année en

attendant l'estimation exacte du temps nécessaire à ces travaux.

Fonds national de péréquation

Le maire présente les documents reçus sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales. Il s'agit d'équilibrer les ressources entre intercommunalités pour éviter de trop grands écarts. La communauté de communes des Monts et vallées de l'Adour doit recevoir 17.286 € Mais liberté est laissée aux communes de récupérer cette somme suivant une répartition en fonction de critères établis par l'Etat. Saint-Mont est une commune dite riche (revenu par habitant, potentiel fiscal ...) et la part pour la commune est de 845 €

Le maire rappelle que c'est l'esprit communautaire doit prévaloir. Lui-même avait refusé il y a quelques années un remboursement d'assurances pour des dommages sur voirie et l'avait laissé dans le « pot commun », ce qui avait permis une action de solidarité pour refaire les routes de Lelin-Lapujolle alors endommagé par le gel. C'est dans ce même esprit qu'il propose que cette somme soit laissée à la CCMVA et non répartie entre les communes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision. Toutefois, Christian TOLLIS fait remarquer que déjà deux communes se manifestent pour récupérer leur somme allouée et que donc en cas de non consensus des 14 communes, le fonds sera réparti. Dommage, l'esprit communautaire sera encore une fois mis à mal !

Fusion des communautés de communes

Le maire lit quelques comptes rendus de travaux des commissions préparant la fusion entre la communauté de communes des Monts et Vallées de l'adour et la communauté de communes de Terres d'Armagnac.

Puis il présente son projet sur le logo et le nom de la nouvelle communauté de communes (fusion de la CCMVA et de la CCTA). Il s'agit de la communauté de communes : ARMAGNAC ADOUR et le logo reprend l'Adour qui serpente dans les monts d'Armagnac.

Toilettes sèches de Saint-Germé

Le maire présente un document intéressant de Toilettes du Monde (associant militante écologique) sur les toilettes sèches en E.R.P. (établissements recevant du public). Il s'agit de recommandations concernant leur usage et notamment une vérification horaire des parois des W.C. et le traitement des matières stockées (retournement quatre fois par an). Il est normal de s'interroger sur le coût de fonctionnement de ce type de toilettes !

Point sur les travaux du Foyer

Les travaux sont terminés et sont réussis. Le maire rappelle les préconisations de la commission

En direct du conseil municipal (suite)

SECURITE mais surtout les recommandations de la SOCOTEC pour rendre le foyer accessible aux personnes handicapées. Il s'agit de petits travaux qui pourront être effectués au cours de l'été. Il propose à Jean-Pierre d'établir une liste après la fête locale afin de terminer complètement ce chantier.

Puis il fait le point sur les dépenses et constate que ces travaux rentrent bien dans l'enveloppe prévue.

7) Sécurité dans le village historique

Une réunion publique est programmée le vendredi 15 juin 2012 à 20h30 et concerne les habitants du vieux village. Il s'agit de définir les règles de circulation afin de trouver un consensus entre la circulation, le stationnement et la gêne occasionnée ; les trois adjoints seront présents ainsi que la conseillère municipale résidant au village, Marie-Claude DUVIGNAU. Joël BOUEILH fait remarquer que le président du syndicat doit être invité et y assister.

8) Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie :

Rien à signaler

Environnement : Embellissement et plantations :

Parole à Isabelle

La fiche d'inscription « Village fleuri » a été envoyé.

Prévention des risques : Parole à Michel PETIT

Le maire précise que la préfecture demande le plan communal de sauvegarde ; Le délai est fixé jusqu'à la fin de l'été.

Carte communale : Parole à Joël BOUEILH

M. le Maire présente au conseil municipal la carte communale définitive, amendée par les remarques de la délibération 2012/17 du 28 mars 2012.

Il laisse le temps au conseil municipal d'étudier ce projet définitif avant sa transmission au Préfet du Gers.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité ;

⇒ **Adopte le projet de carte communale tel qu'il est présenté ce jour dans sa version définitive,**

⇒ **Autorise monsieur le Maire à le valider et à le transmettre aux services de la Préfecture du Gers.**

Travaux : Parole à Jean-Pierre

Rien à signaler, tout a été dit auparavant.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Marie-Claude

Marie-Claude DUVIGNAU demande la position de la commune sur la création de circuits de randonnée. Le maire lui rappelle que si la commune peut être initiatrice, la communauté de communes doit se prononcer pour accepter un nouveau chemin car c'est elle qui a la compétence. Elle rappelle

l'inauguration du chemin de randonnée qui a été balisée par la fédération départementale. Le maire lui précise qu'il rencontrera le Président de la communauté de communes le mercredi 13 juin 2012 pour obtenir son accord. Enfin, elle fait le point sur l'entretien de ces chemins et Christian TOLLIS lui réplique la CCMVA doit trouver un moyen de pérenniser cet entretien. Le vol des tables de pique-nique aux communaux (halte sur le sentier de l'Adour) est évoqué. Le maire lui transmet un courrier de l'Office du tourisme qui prévoit une randonnée le 9 juillet 2012.

Budget et Finances : Parole à Sébastien

Différents documents financiers ont été reçus et lecture en est faite

⇒ Dotation de solidarité rurale 2012 : 5.926 €

⇒ Dotation globale de fonctionnement : 52.272

⇒ Dotation de l'élu local (est reversée en 2012) : 2.734 €

Enfin le maire précise que dans le cadre des calculs sur la différence avant et après réforme, il n'y a aucun gain ni aucune perte. Le conseil municipal estime que dans ce cadre-là il n'y a aucune raison de délibérer et laisse les calculs en l'état.

Questions diverses

Fonds d'aide aux jeunes / Fonds de solidarité logement

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le principe d'abonder le fonds de solidarité logement et le fonds d'aide aux jeunes avait été arrêté lors du vote du budget du 28 mars 2012.

La délibération actant cet engagement n'avait pas été prise et la fiche réponse destinée à la Direction Adjointe chargée de la Solidarité n'avait pas été retournée. Le maire rappelle aux conseillers que cette dotation est de 0,40 € par habitant et que la commune compte, au dernier recensement INSEE de janvier 2012, 313 habitants. La somme ainsi dédiée est de 125,20 €

Le Conseil Municipal : après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité ;

Accepte de contribuer à cette action de solidarité,

Autorise monsieur le maire à verser cette aide 125,20 €

Fête locale

Le déroulement de la fête est évoqué. Les arrêtés sont pris et tout semble prêt. Geneviève précise que le petit saint-montais sera publié samedi et que la distribution pourra être effectuée dimanche.

Cloches

Les cloches ont été réparées mais le maire refuse d'acquitter la facture tant que la société LAUMAILLE n'aura pas fait une démonstration de pilotage à distance avec un téléphone mobile.

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 4 juillet 2012

L'an deux mil douze et le quatre juillet à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Christian TOLLIS a été désigné secrétaire de séance. Ghislaine DAMBLAT, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
Nombre de membres en exercice	: 10
Nombre de membres présents	: 10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 10
Nombre de voix pour	: 10
Nombre de voix contre	: 00

Délibération pour l'enquête publique pour l'exploitation d'une gravière (GAMA)

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	08
Nombre de voix contre	02

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du 12 juin au 12 juillet 2012 pour l'installation d'une gravière sur les communes de Saint-Mont / Saint-Germé. Il souhaite que ce soir le conseil municipal se positionne en vue d'inscrire la délibération qui sera prise dans le registre d'enquête publique ouvert à cet effet.

Il invite donc la conseillère municipale responsable de la commission « Protection de l'environnement » à présenter le dossier.

La présentation fait apparaître trois points qui méritent toute l'attention du conseil :

1) La circulation routière : le trafic sera dense sur la D 262. Les rotations de camions en direction de Saint-Germé seront importantes même s'il ne faut pas négliger un trafic vers Saint-Mont. De plus, cette route départementale est régulièrement utilisée par les camions de livraison de Plaimont. Il faut donc considérer un risque accidentogène sur cette route très élevé.

2) La pollution est un risque important. Un stockage d'hydrocarbure pour les différents engins d'exploitation peut être une menace. Des poussières seront émises à partir de l'exploitation. Enfin, la

modification des nappes phréatiques et des circulations souterraines peut entraîner des risques d'approvisionnement en eau. La pollution visuelle des installations est à noter (certains tapis peuvent mesurer jusqu'à 20 mètres de hauteur).

3) Le réaménagement est certainement très intéressant. Mais la rétrocession des terres n'est pas assez explicite, même si effectivement, dans sa présentation, GAMA a tenu compte de la délibération n° 2010/048 du 1^{er} décembre 2010 en rétrocedant les deux principaux lacs (Lamoussette Nord et Lamoussette Sud) à la collectivité publique qui sera désignée.

Le maire, après cet exposé argumenté, demande à chaque conseiller de s'exprimer sur cet important dossier, en pesant le Pour et le Contre. Tour à tour, les conseillers s'expriment en relevant les points positifs et les points négatifs. Le maire demande donc au conseil municipal de se prononcer en synthétisant les différents commentaires et en émettant un avis sur cette installation classée (Gravière), avis qui peut être assorti de réserve.

Le Conseil Municipal :

Après avoir écouté la présentation du maire, l'exposé de la responsable de la commission et après que chacun de ses membres ait pu librement s'exprimer,

émet un avis favorable à l'installation de la gravière sur les communes de Saint-Mont et de Saint-Germé, sous réserve que les trois conditions suivantes soient respectées :

1) La circulation doit présenter moins de risque. Il faut impérativement élargir la route de Saint-Germé jusqu'au pont de Saint-Mont (et non jusqu'à l'entrée de la gravière).

2) La pollution doit pouvoir être surveillée par une commission créée à cette occasion. Cette commission sera présidée par l'Etat (représentant de la DREAL) et comprendra l'exploitant, les représentants des deux communes et de la communauté de communes, les membres d'association souhaitant siéger. Les réunions se tiendront au moins une fois par an (minimum) et suivant nécessité. Les frais de fonctionnement seront à la charge de l'exploitant.

3) La rétrocession des lieux au terme des 25 années d'exploitation s'effectuera obligatoirement au profit d'une collectivité publique (communes, syndicat de communes, communauté de communes, groupe d'intérêt public ...) afin d'éviter toute privatisation de cet espace aménagé et une exploitation non conforme au projet initial

En direct du conseil municipal (suite)

Délibération pour le bilan de l'eau

Bilan de l'eau

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau potable. Ce rapport est adopté par l'assemblée délibérante et sera transmis à la Sous-préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Modification des statuts du SIEBAG - Adhésion de la commune de Perchède

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier les statuts du SIEBAG sis à Riscle en rajoutant la prestation suivante :

« Adhésion de la commune de Perchède au SIEBAG à compter du 1^{er} janvier 2013 pour la compétence eau potable ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Modification des statuts du SIEBAG – Assainissement non collectif

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier les statuts du SIEBAG sis à Riscle en rajoutant la prestation suivante :

« Pour l'assainissement non collectif : le Syndicat pourra exercer une compétence supplémentaire : Réalisation et entretien de système d'assainissement à la demande du particulier. Toutefois, les conditions pour lesquelles cette prestation sera réalisée sont précisées dans le règlement de service SPANC. ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Bilan de la réunion pour la sécurité dans le village historique (Arrêté pour la voie de l'église et mise en place d'un totem pour la signalisation)

L'enquête publique de la voie de l'église est en cours. M. LABARDIN a été désigné comme commissaire enquêteur.

Une rencontre a été organisée avec les habitants du village. Elle a été fructueuse. Des réserves ont été émises sur la sécurité (stationnement et vitesse excessive). Un projet d'arrêté est lu et adopté à l'unanimité. Christian TOLLIS propose l'installation d'un totem pour la signalisation. Accord unanime.

De plus, des incivilités ont été constatées. Elles seront à résoudre avec les usagers (déjections canines, ustensiles et poubelles privées laissées sur la rue, ...)

Bilan du SICTOM

Le bilan est communiqué à titre d'information car la compétence a été transmise à la CCMVA. Il donne satisfaction. Le problème du carton non ramassé par le tri sélectif est évoqué.

Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie

Parole à Jacotte.

La gravière a longuement été évoquée au début de la séance. Quant à la distillerie, toujours pas de réponse de l'Etat. M. le Maire a contacté M. le Sous-Préfet qui se renseigne.

Environnement : Embellissement et plantations :

Parole à Isabelle

Passage de la commission le lundi 2 juillet pour le concours villages fleuris. Cette dernière a constaté que le village était joli. Elle a seulement évoqué la possibilité de changer un banc.

De plus, il faudrait nettoyer devant la maison des associations. Accord, une corvée sera organisée. L'achat d'une tondeuse pour le cantonnier est à l'étude.

Carte communale : Parole à Joël BOUEILH

Attente de l'arrêté. Les dossiers ont été envoyés à la Sous-Préfecture de Mirande et à la Direction Départementale des Territoires à Auch.

Social: Parole à Jacotte.

L'équipe s'est mobilisée pour aider un Saint-Montais.

Prévention des risques : Michel PETIT

Plan communal de sauvegarde : il sera fait cet été.

Plan canicule (recensement des personnes à risque)

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Note du CDG pour la protection sociale (à voir plus tard).

Travaux : Parole à Jean-Pierre

Pas de prévision pour l'été car le foyer a demandé beaucoup d'implication de la part de tous.

Maire : l'ordre de service a été envoyé pour la pose de panneaux photovoltaïques à la mairie.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Marie-Claude

Les cloches : installation du boîtier pour l'alerte. Plusieurs rencontres avec les techniciens, cela ne marche pas pour l'instant. L'acquisition d'une nouvelle carte SIM a été faite pour le transfert de l'information par téléphonie.

Les sentiers de randonnées : ils ont été inaugurés le lundi de la fête et ont donné satisfaction

La « Rouquiquinante » viendra faire un concert dans le cadre des journées du patrimoine.

Budget et Finances : Parole à Sébastien. RAS.

Questions diverses

Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2013 :

nomination et arrêté du coordinateur communal. Ghislaine DAMBLAT pourrait l'assurer dans le cadre de ses fonctions.

Accord unanime. Pour l'agent recenseur, le choix sera fait plus tard.

En direct du conseil municipal (fin)

Appartement de l'école : la locataire a signalé des capricornes. Une visite et un devis seront demandés à une entreprise.

Syndicat Cantonal d'Electrification de Riscle : les nouveaux statuts ont été adoptés.

Classement des vignes de Sarragachies avec la Cave de Saint-Mont.

Saisine par le Président de l'Association des Maires par rapport à l'élagage des réseaux aériens France Télécom car les communes ne peuvent faire face à ces dépenses ni imposer aux particuliers de faire les travaux.

Chambres de Métiers et de l'Artisanat : demande si apprenti. Non.

Modification de l'organisation de la DDT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'une note de la Direction Départementale des Territoires annonçant une modification de l'organisation territoriale de ce service à compter du 1er juillet 2012.

L'instruction des actes d'urbanisme, qui se faisait à Nogaro, sera désormais assurée par l'unité territoriale de Mirande.

Le Conseil Municipal regrette qu'encore une fois un service de proximité disparaisse et charge Monsieur le Maire de faire connaître son désaccord.

Il lui demande d'intervenir auprès des autorités compétentes afin que l'Etat revienne sur cette décision, dommageable tant pour les collectivités que pour les usagers.

RPI : jeudi 5 juillet spectacle de fin d'année à 19 heures.

Le Relais :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textile/Linges de maison/Chaussures) entre la commune de Saint-Mont et le Relais France représenté localement par Mme Bonnemaison du Relais 32 (entreprise à but socio économique sise ZA route de Mirande-32230 MARCIAC).

Le Relais France plantera, collectera et gèrera à titre gracieux des conteneurs de collecte TLC à l'emplacement mis à sa disposition gratuitement par la mairie. La présente convention serait conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature et renouvelable dans les mêmes termes par période d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide de participer à ce projet en partenariat avec Le Relais 32 et d'implanter un conteneur sur la commune de Saint-Mont et désigne M. le Maire pour signer la présente convention.

CCMVA : arrêté modifiant le périmètre intégration

de Cannet et fonds de péréquation.

Visite de M. le Sous-Préfet : mercredi 18 juillet 2012 à 11 H 30.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église :

Monsieur le Maire lit à l'assemblée le compte rendu de sa rencontre avec les services de la direction générale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées.

Il s'agit, à partir de l'étude réalisée en 2005, de recentrer un programme de travaux sur les couvertures la maçonnerie, la façade Ouest, la mise en conformité électrique. La commune serait maître d'ouvrage et solliciterait une assistance à la maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat (CRMHA) de la DRAC. La maîtrise d'œuvre serait confiée à une entreprise qualifiée après réécriture du programme de travaux.

Le financement total est à mettre à jour et sera une des conditions de la mise en œuvre de ce programme ; La FRAC financera 40 à 50% du montant du programme HT, le conseil régional et le conseil général seront sollicités pour que le financement public se monte à 80 % du montant HT5.

L'intervention du représentant régional de la Fondation du Patrimoine permet de clarifier la participation de cet organisme dans les 20% à rechercher (appel au mécénat, subventions diverses, actions ...).

Pour l'instant le seul engagement consiste à lancer l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui se monte à 14.000 € HT avec participation de la DRAC de 7.000 €Ht (soit 50 %).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide :

⇒ d'autoriser l'étude sur ce programme de réfection en autorisant le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (14.000 € HT)

⇒ d'accepter la subvention sur ce projet d'étude de 50 % de la DRAC et de rechercher d'autres subventions sur la somme restante (7.000 €) auprès du Conseil Régional et du Conseil Général,

⇒ de positionner les sommes de 14.000 € (en débit) et 7.000 € (en crédit) sur les lignes budgétaires correspondant au financement de cette prestation,

⇒ d'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette assistance à maîtrise d'ouvrage pilotée par la DRAC.

Repas solidaire

Rendez-vous le **samedi 6 octobre 2012**, à 20h30 au foyer pour le repas solidaire organisé par les bénévoles de l'A.S.S.M.

Faites un geste solidaire tout en passant une excellente soirée. Cette année le thème retenu est l'Afrique. Notre menu : des nyama-nyama (amuse-gueules), salade exotique, poulet yassa et accompagnement, dessert exotique.

Prix : 13 € (adulte), 7 € (enfant - de 10 ans), apéritif, vin, café compris.

L'ensemble des bénéfices de ce repas sera reversé aux restos du cœur du Gers puisque souvenons-nous que l'année dernière il avait fallu les aider en cours de saison pour boucler leur programme.

Alors, n'hésitez pas, réservez votre repas

à la mairie :

05 62 69 62 67 (mardi a-m, mercredi, jeudi a-m)

ou chez Bernadette BOUEILH :

05 62 69 65 03



Inauguration du chemin de randonnée



Location du foyer

La location est gratuite pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont., seule une caution de 200€ sera demandée.

Pour les personnes extérieures au village, la location s'élève à 150 € du vendredi au dimanche. Une caution de 200 € est également demandée.

Dans les 2 cas le foyer peut mettre à disposition des couverts pour 10 € les 50.

Réservations : Mairie : 05 62 69 62 67.

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,

Geneviève Laborde

Tél. : 05 62 69 62 80 ou
06 13 04 85 77

Laborde.genevieve@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Fabrice Courtade, Isabelle
Labruffe, Geneviève Laborde,
Matthieu Plouvier